Date de dépôt: 25 octobre 2001

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition « Pour un quartier et une route de Malagnou plus sûrs et moins bruyants »

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 2 décembre 1999, le Grand Conseil a adopté et renvoyé au Conseil d'Etat la pétition ci-annexée, sur la base du rapport de la Commission des pétitions déposée le 31 août 1999.

1. Les mesures prises

Le Conseil d'Etat s'est penché avec attention sur la cause défendue par les pétitionnaires. Plusieurs mesures ont déjà été prises dans le but d'une amélioration de la sécurité routière dans le secteur dont il est question.

Il convient tout d'abord de faire un rappel des décisions prises sur l'axe concerné avant le dépôt de la pétition.

Diverses modifications de la signalisation lumineuse sur la route de Malagnou ont été réalisées en 1993. La vitesse moyenne de l'onde verte précédente a été réduite afin d'améliorer la sécurité routière et de réduire les nuisances sonores.

Entre fin 1997 et début 1998, une campagne de modernisation des équipements a permis d'augmenter confortablement les temps verts pour les piétons, sans diminuer pour autant la capacité de l'axe. Il y a lieu de noter que le temps vert accordé aux piétons dans ce contexte est supérieur aux normes appliquées dans les autres villes suisses.

P 1254-B 2/5

Parallèlement, des modifications d'implantation de mâts et de marquages ont été effectuées au passage piétons situé à la hauteur de la Boisserette, situé sur un itinéraire fortement utilisé par les écoliers. Ces mesures visent principalement à réduire les conflits entre les cyclistes et les piétons en attente. Le réseau cyclable a aussi connu un développement en été 2001 sur la route de Malagnou en direction de Thônex, entre l'avenue Krieg et le chemin de Rieu.

Vu la vétusté des installations lumineuses sur le carrefour de la place Emile-Guyénot, aucune modification ne peut être envisagée pour l'instant, notamment en ce qui concerne les phases pour piétons. Ce problème est lié au projet de la place Sturm. Le Conseil d'Etat prendra une décision finale après le verdict populaire sur la construction du musée d'ethnographie dont la votation est prévue pour décembre de l'année 2001.

2. Les mesures projetées

Un groupe de travail a été constitué, sous l'égide du DJPT, en vue d'évaluer les actions à entreprendre dans le secteur de Malagnou. Les pétitionnaires y ont été également associés.

Le plan d'action qui en découle prévoit différentes mesures pratiques efficaces en vue d'une plus grande sécurité :

a) kits-école

En juin 2000, une signalisation a été aménagée sur la route de Malagnou de part et d'autre du débouché de la rue Le-Corbusier et du chemin de la Boisserette, soit à la hauteur de l'école Le-Corbusier. Un autre kit-école a également été implanté à la rue de Contamines auquel s'est ajouté un signal de limite de vitesse 40 km/h.

b) signaux lumineux

Des signaux lumineux seront installés sur le carrefour chemin De-Roche route de Malagnou d'ici 2002 de façon à éviter les excès de vitesse et, par conséquent, à améliorer la sécurité des piétons.

c) radars et caméras de surveillance

L'usage des dispositifs actuels sera renforcé dès 2002, à l'appui de l'acquisition d'un matériel de surveillance et de contrôle renouvelé.

d) intensification des contrôles de police

Selon ses disponibilités, la gendarmerie poursuit des contrôles dans le cadre de ses missions générales de sécurité au moyen du radar mobile.

3/5 P 1254-B

Il est à noter qu'à l'emplacement des signaux lumineux, la vitesse de l'onde verte est adaptée à un niveau inférieur à la vitesse maximale autorisée. Pour s'assurer de son respect, les temps vert piétons ont été augmentés. En conséquence, les zones de conflits entre usagers ont été réduites.

e) Mesures de sensibilisation

L'installation d'un panneau à cristaux liquides sur la route de Malagnou a été planifiée pour rendre les usagers attentifs aux dépassements de vitesse.

Des études complémentaires sont menées avec le concours de la Ville de Genève, notamment dans les domaines suivants :

- diminution des nuisances sonores ;
- aménagements urbains ;
- nouveaux revêtements ;
- pose de potelets empêchant le passage des véhicules sur les trottoirs de la rue de Contamines.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier: Robert Hensler Le président: Carlo Lamprecht

Annexe: rappel de la pétition P 1254

P 1254-B 4/5

Secrétariat du Grand Conseil

P 1254-B

Pétition (1254)

(1254)

« pour un quartier et une route de Malagnou plus sûrs et moins bruyants »

Dépôt : 7 juin 1999

Mesdames et Messieurs les députés,

Considérant que les intentions politiques de nos autorités en matière de réseau routier genevois sont claires, si l'on s'en tient au plan de mesures du Conseil d'Etat (de mars 1991) prévoyant une diminution de la circulation à l'horizon 2002, à celui des mesures d'assainissement du bruit routier (en voie d'adoption), au plan de circulation 2000 et au projet de plan de circulation 2005, ainsi qu'au plan de développement des transports publics

(TC 2005).

Considérant qu'à ce jour, les différentes mesures préconisées par ces plans n'ont pas trouvé une application efficace et suffisante dans le quartier de Malagnou et notamment à la route de Malagnou, afin que cesse la situation actuelle, préoccupante pour la santé et la qualité de vie de ses habitants.

5/5 P 1254-B

Considérant que la route de Malagnou est un des principaux axes de circulation de Genève, canalisant à travers le quartier de Malagnou, de jour comme de nuit, un trafic dense de véhicules; que les automobilistes s'y déplacent souvent à une vitesse supérieure à la limite générale (50 km/h) en violation des règles de la circulation non sanctionnées en l'absence de contrôle effectif de police ; que le bruit engendré dans le quartier de Malagnou par ce trafic et cette vitesse est forcément supérieur à la normale, avec le revêtement actuel de ladite route; que de nombreux accidents de voitures y sont observés, parfois accompagnés de mort d'homme ou d'enfant; que la présence de plusieurs écoles situées le long de cette route n'est pas signalée; enfin que cette route, quelle que soit la prudence mise à la traverser, représente pour tout piéton, a fortiori pour un écolier, un risque important.

Par conséquent, nous, soussignés pétitionnaires, vous demandons que soit engagée, dans les meilleurs délais, une étude sérieuse, pragmatique et ouverte à une véritable concertation sur la route de Malagnou et le quartier de Malagnou, avec pour objectifs une amélioration de la sécurité routière, une vitesse du trafic globalement diminuée et une réduction du bruit, notamment au moyen de l'élargissement de l'offre de transports publics et la création de parkings d'échanges. Et comme premières mesures rapidement réalisables, nous vous demandons le changement du revêtement actuel de la route de Malagnou, la signalisation de la présence d'écoles et d'enfants à ses abords, ainsi que la modification des phases de feux pour tenir compte des besoins des piétons.

N.B. : 1201 signatures Groupe d'habitants du quartier et de la route de Malagnou Route de Malagnou 49, 1208 Genève

Monsieur Yves Carel, 40d, route de Malagnou, 1208 Genève